

DEPARTEMENT DU GARD

MAIRIE

30260

BROUZET LES QUISSAC

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 juin 2011 - Convocation du 07 juin 2011

L'an deux mille onze le quatorze du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Brouzet les Quissac s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire, Laurent ALBEROLA.....

Présents : MM. Laurent ALBEROLA - Claude DAUDE - Samuel FEUILLADE - Didier CAZALIS - Julien ROCHETTE - Olivier HEYER - Thérèse LAURENS - Patricia GUENIOU - Sandrine BARRAL

Absents : Lisbeth NATHAN pouvoir à Laurent ALBEROLA - Thierry CHAPON pouvoir à Samuel FEUILLADE.....

Approbation séance du 21 avril 2011:.....

Monsieur le Maire donne lecture de la séance du 21 avril 2011. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 21 avril 2011.....

Choix prestataire réhabilitation électrique logement communaux :.....

Le maire donne lecture des devis concernant la mise aux normes électriques des bâtiments communaux :.....

- le logement du presbytère
- le logement à l'étage de la mairie.....

Le conseil municipal après délibération,.....

- décide de retenir l'entreprise Bernard SOLIER, 1 place du jeu de Ballon 30250 SOMMIERES pour la somme de 13 388.19 €HT.....
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents.....

Participation financière travaux assainissement :.....

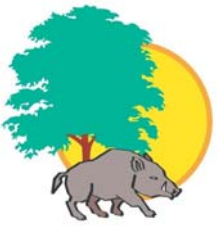
Le maire expose que pour financer les travaux de raccordement à l'assainissement collectif la commune peut instituer par délibération une participation des riverains, prévue par le Code de la Santé Publique :.....

La participation aux frais de branchement instituée par l'article L 1331-2 est perçue auprès des propriétaires d'habitations existantes lors de la mise en place du réseau.....

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide,.....

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la participation aux frais de branchement (l'article L 1331-2) qui est perçue auprès des propriétaires d'habitations existantes lors de la mise en place du réseau.....
- de fixer la participation par logement à 600.00 €.....
- dit que la recette sera imputée à l'article 7068 du budget assainissement.....

Charge Monsieur le maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout documents.....



Plan patrimoine :.....

Monsieur le maire donne lecture du courrier de la Communauté de Communes Coutach Vidourle indiquant que le comité de pilotage du plan patrimoine a retenu le projet de restauration du Pont des Chèvres pour un montant de 12 875.00 € Le conseil municipal donne son accord pour la restauration du Pont des Chèvres.....

Demande de subvention :.....

Monsieur le maire informe le conseil municipal d'une demande de subvention de l'association ADMR de Quissac. Le conseil municipal ne souhaite pas donner de suite favorable.....

Questions diverses :.....

- demande d'autorisation de stationnement de taxis, non à l'unanimité.....
- demande d'autorisation de passage d'un marchand de glaces ambulant : le maire propose de contacter le demandeur pour définir d'un jour de passage et d'un lieu de stationnement, 8 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions. Le maire contactera le demandeur.....
- carrière : Monsieur FEUILLADE Samuel rappelle qu'il n'a jamais été favorable à l'extension de la carrière de Pied Bouquet, mais se prononce pour une exploitation modérée, ceci afin de préserver le terroir. Le conseil prend note de sa position.....

Fin de séance à 22h05.